

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de monsieur André Mir, maire.

N°2025-151

OBJET

Subvention à l'ONaCVG

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 10

Votes pour : 12

Affiché à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2025 selon le relevé de décisions

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Aline Nars, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Jacques Roca, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à madame Aline Nars

Procuration de monsieur Daniel Gaspa à monsieur Jean-Henri Mir

Absents/excusés : MM. Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Aline Nars ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Monsieur le préfet a sollicité la commune, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, afin de soutenir le Bleuet de France par l'organisation d'une collecte.

Le Bleuet de France vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés de guerre, aux veuves de guerre, aux pupilles de la nation et aux victimes de guerre et de terrorisme.

Les collectivités peuvent également manifester leur solidarité par le versement d'une subvention à l'office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

Les fonds collectés par l'ONaCVG permettent de financer des initiatives liées à la transmission de la mémoire et des expositions auprès du public et des jeunes générations, ainsi que l'action sociale envers les anciens combattants et leurs conjoints survivants, veuves de guerres, orphelins de guerre, pupilles de la nation.

Aucune collecte n'ayant été organisée lors de cette cérémonie, je vous propose de verser une subvention de 200 € à l'ONaCVG.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20251127-DEL-2025-151-AR-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2025

- d'attribuer une subvention de 200 € à l'ONaCVG.
- de charger monsieur le maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 27 novembre 2025



Le Maire,

André Mir

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20251127-DEL-2025-151-AR-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2025